Réunion du lundi 14 septembre 2026
à 18h00
à la Mairie

Présent.e.s : Philippe MENNEGUERRE, Séréna SERVELLERA, Jean-Pierre VIAUD, Cédric TEXIER, Anne-Sophie SALLAT-DELUME, Claude SALLEBERT, Anne-Cécile LE VEY.

Excusé.e.s : Yannick GARDRAT, Sébastien NAISSANT, Magalie CHABAN, Marion COUSTILLAS.

Absent.e.s :

Secrétaire de séance : Séréna SERVELLERA

Ordre du jour :
- Approbation du compte rendu de la dernière réunion du conseil municipal.
- PLU avec M. Dominique MOUILLOT, responsable urbanisme à la CDCHS.
- Délibération reversement TEITLD.
- Convention réserve d'eau avec les particuliers DECI.
- Terrain « Les Idylettes ».
- Terrain [redacted]H 054.
- Commissions des impôts directs.
- Questions diverses.

1. Approbation du procès-verbal de la dernière réunion du conseil municipal.

Le PV est approuvé par le Conseil Municipal

2. PLU avec M. Dominique MOUILLOT, responsable urbanisme à la CDCHS.

Monsieur Mouillot explique quelques principes de base d'urbanisme. Le PLU n'est pas obligatoire mais si une commune décide de ne pas y adhérer, elle passera automatiquement en RNU (Règlement National d'Urbanisme) car la carte communale actuelle n'est plus en adéquation avec le SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale) donc plus du tout de possibilité de construire de nouvelles maisons.
À retenir : le PLU permet différents types d'acquisitions : achat d'anciennes structures (souvent avec beaucoup de terrain), mobilisation des « dents creuses » (pour les personnes qui souhaitent peu de terrain) ; extension (pour faire construire à son goût).

3. Délibération reversement TEITLD.

La communauté de communes propose de reverser une part financière aux communes selon les longueurs des routes qu'elles possèdent. Il faut une délibération pour percevoir cette somme.
Vote pour : 7 voix.

Délibération n°2026SEPT01

4. Convention réserve d'eau avec les particuliers DECI.

Philippe demande à Claude Sallebert, qui est concerné par une réserve d'eau, de signaler lorsque celle-ci diminue (c'est à dire lorsque Claude fait des pompages pour ses végétaux). L'accès au point

d'eau est possible : Claude dit qu'il l'entretient.
Un modèle de convention est disponible en mairie : un pour Claude Sallebert, un pour M. [redacted]

Délibération n°2026SEPT02

5. Terrain « Les Idylettes ».

Le terrain de [redacted]que la commune souhaite acquérir, a été estimé par deux agents immobiliers, qui se sont rendus sur place. Une première estimation se situe entre 75.000 et 80.000 euros et une seconde autour de 60.000 euros.

6. Terrain [redacted]ZH 054.

Monsieur le Maire s'est engagé à mettre une bâche incendie route de la Palombière lorsqu'il a délivré un permis de construire. Sans cet engagement, le permis de construire n'aurait pas pu être délivré. Pour mettre cette réserve d'eau, il demande au conseil municipal d'acquérir un terrain de 1000 m2 de [redacted]Celle -ci est d"accord de le vendre à la mairie 800 euros.
Vote pour : 2 voix. Vote contre : 5 voix. La Mairie n'achètera donc pas le terrain.

Délibération n°2026SEPT03

7. **Commissions des impôts directs.**

Monsieur le Maire informe qu'il faut proposer 24 noms pour la commission des impôts directs. 12 personnes seront réellement retenues.

8. Questions diverses.

Le recensement aura lieu en janvier et février 2027. Il faut un.e agent.e recenseur.euse pour cela et donc en parler autour de soi.

Pour le repas de la commune du 20 septembre, Bruno et Charlotte, artistes habitant Mérignac, proposent un quart d'heure d'animation musicale bénévolement. Monsieur le Maire demande l'avis du conseil. L'accord est unanime.

[redacted]
Passage occulté (données personnelles concernant des agents communaux et des habitants)

Anne-Cécile montre un mot reçu par les parents concernant le règlement dans le car scolaire. Il vient de la région, suite à des incivilités.

[redacted]
Passage occulté (données personnelles concernant un agent communal)

Il y a un problème d'horaires de bus. Il a été demandé aux parents, en début d'année, de signer un document expliquant que les enfants doivent être récupéré.e.s à 16h55. Or le bus arrive à 16h45. Anne-Sophie et Anne-Cécile demandent : qui est responsable des enfants s'il leur arrive quelque chose entre 16h45 et 16h55 ?
Il semblerait que les 5 minutes qui posent problème sont dues au fait que la région a avancé l'horaire du bus de 5 minutes. (La Nouvelle Aquitaine a émis depuis des nouveaux horaires)

Claude demande où en est l'affaire de la clef de l'église : Yannick s'en occupe.

Une parcelle appartenant à la commune a été désherbée chimiquement. Or c'est interdit. L'idée est soumise de mettre une note d'information à l'attention des habitant.e.s dans le journal de la commune et sur Facebook pour le leur rappeler.

Séréna explique que l'association Entraide souhaite installer une cabane à livres. L'association possède déjà l'armoire. Le conseil est d'accord sous réserve qu'elle soit entretenue. Il faudra réfléchir au lieu : cela peut se faire sous le porche de la Mairie si cela n'obstrue pas le passage. Il faudra éventuellement prévoir un socle en béton selon l'endroit.

Anne-Cécile a fait des recherches pour l'installation de l'aire de jeux. Celle-ci doit être à plus de 15 mètres d'une zone de circulation ou comporter un grillage.
Les prestataires contactés s'occuperaient de tout (clôture et entretien aussi dont le prix est à définir). Il faudrait compter une enveloppe de 10.000 euros pour trois éléments basiques d'entrée de gamme avec le grillage. Il est possible de demander 60 à 80% de subventions, un minimum à charge pour la commune restant de 20%.

20h30 : Le Maire déclare la fin de la réunion.

Philippe MENNEGUERRE	Séréna SERVELLERA	Jean-Pierre VIAUD	Cédric TEXIER
Anne-Sophie SALLAT-DELUME	Claude SALLEBERT	Anne-Cécile LE VEY	